

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 38768

présenté par

Mme Dubost, M. Mis, M. Baichère, Mme Jacqueline Maquet, M. Eliaou, M. Vignal, M. Huppé,
M. Paluszkiwicz, M. Krabal, Mme Guerel, M. Perrot, Mme Sylla et Mme Valetta Ardisson

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 13 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure l'intégration totale et sans modalités d'adaptation des avocats affiliés à la caisse nationale des barreaux français dans le système universel de retraites.